

# **APRÈS LE DISCOURS DE GAULLE: L'ALGÉRIE À L'HEURE ZÉRO...**

Après une longue élaboration, couronnée par un voyage spectaculaire et appuyée par des conseils aussi «amicaux» qu'impératifs, le général de Gaulle a, enfin, défini sa politique algérienne.

Seize mois après son accession au pouvoir, le Sphinx a parlé. Du haut de l'Olympe élyséen, des paroles sont tombées, qui se voulaient solennelles et définitives.

Autant en emportera l'Histoire...

Car rien n'est réglé: l'Algérie demeure à l'heure zéro. Mais ce discours n'en marque pas moins un moment du drame et, comme tel, mérite une analyse. Celle-ci fait apparaître trois faits principaux.

### ***Décision imposée:***

A l'heure où elle a été faite, la prise de position du général de Gaulle n'apparaît pas comme un choix volontaire, mais comme le résultat d'une nécessité circonstancielle: la proximité d'un prochain débat à l'O.N.U. sur la question algérienne. En effet, le mois prochain, la France avait toutes les chances de comparaître en accusée et de s'y voir condamnée à la quasi-unanimité - malgré les acrobaties oratoires du commis voyageur en grandeur gaulliste, Malraux.

Cette simple constatation enlève déjà beaucoup de valeur à une déclaration dont on est en droit de penser qu'elle n'aurait pas été faite si les circonstances ne l'avaient pas imposée.

Et cela rappelle un certain nombre de mesures «libérales et généreuses», dont, en particulier, la fameuse loi-cadre, prises dans d'identiques conditions.

Quelle valeur, dès lors, accorder à de telles promesses, dont l'expérience a démontré qu'elles étaient ou éphémères ou déjà dépassées par l'évolution?

La caution personnelle du général est insuffisante. Outre que celui-ci n'est pas immortel, on verra plus loin que le libéralisme hautement proclamé s'assortit d'un ensemble de conditions qui en réduisent singulièrement la portée.

### ***Le droit à l'indépendance:***

Pour la première fois, et ceci est capital, un gouvernement français reconnaît au peuple algérien le droit de déterminer lui-même, jusqu'à choisir l'indépendance.

Il convient ni d'exagérer ni de minimiser cette décision officielle.

Ni de l'exagérer pour la raison très simple que de Gaulle ne pouvait pas ne pas inclure dans sa déclaration une reconnaissance effective du droit à l'indépendance. Toute décision en retrait sur ce point n'aurait trouvé aucun écho aux Nations Unies et, par conséquent, n'aurait pas atteint le but visé.

Ni de la minimiser, car cette décision est désormais irréversible: nul gouvernement ne pourra plus revenir en arrière sans dresser contre lui le monde entier.

Ceci enterre, et d'une manière définitive les fumeuses utopies impériales d'une grande France «de

Dunkerque à Tamanrasset» et le petit Bidault-la-Hargne, lui-même, s'il revient au pouvoir, ne pourra ignorer ce fait.

Ajoutons incidemment - mais cela, de Gaulle ne l'a évidemment pas dit - que la reconnaissance de ce droit à l'indépendance légitime l'insurrection du peuple algérien, à qui, depuis cinq années, l'armée française fait la guerre pour lui interdire, précisément, l'exercice de ce droit.

### ***Un choix impossible:***

Mais de Gaulle, après avoir reconnu au peuple algérien un droit qu'il ne pouvait plus ne pas lui reconnaître, en fait aussitôt dépendre sa réalisation d'un ensemble de conditions qui rendent, en fait, la pratique de ce droit impossible.

D'une part, il met comme condition à de libres élections le retour à la paix.

D'autre part, il refuse de négocier avec ceux qui se battent.

Cette contradiction est au centre même du discours-programme. Elle exprime le personnage de Gaulle, balloté extérieurement par des courants opposés, tiraillé intérieurement par des aspirations contradictoires.

Coincé entre ses propres exigences morales, qui l'entraînent vers certaines formes de libéralisme démocratique, et celles de sa formation militaro-conservatrice, qui lui interdit de «brader» l'ex-empire français, il s'en tire en reprenant aussitôt d'un mot ce qu'il vient d'accorder de l'autre.

Ainsi, il promet des élections libres - mais seulement «*quatre années après la fin de la pacification*», celle-ci étant acquise lorsqu'il n'y aura «*pas plus de deux cents morts par an*», Lorsqu'on sait que, actuellement et après cinq ans de «pacification», les statistiques officielles font état d'une soixantaine de victimes par semaine, la promesse de de Gaulle prend toute sa valeur.

Ainsi, en admettant que ce premier préalable soit réalisé, le peuple algérien pourra, s'il le désire, choisir l'indépendance - mais sous certaines conditions: maintien de la souveraineté française sur les lieux à majorité européenne, c'est-à-dire, en fait, toute la bande côtière où se trouvent les régions les plus riches et les plus développées; maintien de la souveraineté française sur le Sahara et son pétrole.

Que resterait-il alors au peuple algérien «indépendant»? quelques régions centrales surpeuplées par les regroupements, arides et incultes, coupées de la mer, sans ressources et sans débouchés!

### ***Un faux pari:***

Dans de telles perspectives, on comprend que ni l'armée, ni les Européens d'Algérie, mis à part quelques milliers d'ultras, ne s'insurgent beaucoup contre les propos de de Gaulle.

Et cela d'autant plus que la «pacification» achevée - quand? - par les méthodes que l'on sait et par les soins de l'armée, celle-ci aura tout le loisir «d'organiser» des élections «libres» - à la manière des précédentes, dont le général lui-même a reconnu qu'elles n'avaient peut-être pas été tout à fait sincères.

Aussi, une fois de plus, de Gaulle, dont le discours ne résout rien, s'efforce de contenter tout le monde.

Le droit à l'indépendance est reconnu - c'est tout ce que demandait l'Amérique.

La «pacification» continue, - c'est tout ce que demandait l'armée.

Les «intérêts» français sont sauvegardés - c'est tout ce que demandaient les colons.

Et le sinistre pantin Lacoste peut se réjouir: l'horloge algérienne, toujours à l'heure zéro, reste disponible pour sonner les successifs derniers quarts d'heure!

### ***Que va décider le F.L.N.?***

A l'heure où paraîtront ces lignes sa réponse sera connue. Sa position est difficile: il ne peut ni accepter un programme qui l'exclut de l'avenir algérien et ne lui donne aucune garantie - ni opposer un refus, qui lui aliénerait une partie de l'opinion internationale et, en particulier, celle des Etats-Unis.

Il sait bien - et il le dira - que si la France a reconnu au peuple algérien le droit de disposer de lui-même, c'est grâce aux dizaines de milliers de combattants F.L.N. tombés depuis cinq ans dans les maquis.

Mais il sait aussi - et cela il ne le dira pas - qu'une victoire militaire à l'indochinoise lui est pratiquement interdite: ni le Maroc, ni la Tunisie ne pouvant se comparer à la Chine.

Alors? Il est vraisemblable qu'il n'y aura ni refus formel, ni acceptation positive, mais une réponse dilatoire - sur le modèle du discours présidentiel - qui laissera la porte ouverte.

Ce qui signifiera que, dans les coulisses et par personnes interposées, des marchandages occultes vont se poursuivre (ils n'ont d'ailleurs jamais cessé), chacune des deux parties cherchant à acquérir le maximum.

Pendant ce temps, la guerre continuera.

Et cela est la seule réalité

**Maurice FAYOLLE.**

-----